

2010/2773 - Approbation d'une convention de parrainage entre Le Figaro et la Ville de Lyon à l'occasion du lancement de la Carte « Figaro Privilèges » d'accès aux établissements culturels (Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 06/09/2010, p. 1832)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous propose l'approbation d'une convention de parrainage entre Le Figaro et la Ville de Lyon à l'occasion du lancement de la carte « Figaro Privilèges » pour la promotion, ou en tout cas la diffusion, d'un certain nombre d'actions menées dans nos établissements culturels et en particulier, les musées de la ville et l'Orchestre National de Lyon ont été plus spécifiquement choisis.

Avec cette carte « Privilèges », les 180 000 abonnés du Figaro bénéficient de cette diffusion et cela permet dans un juste équilibre - puisqu'il y a un retour important- de mieux faire connaître sur notre territoire et bien au-delà, la qualité de nos prestations.

M. HAVARD Michel : Je profite de ce rapport qui prévoit une convention de parrainage entre le quotidien Le Figaro et la Ville de Lyon, qui ne pose évidemment aucun problème, pour évoquer la question des relations entre les Collectivités locales et la Presse, qu'elle soit nationale ou locale, et pour poser la question, puisque nous avons sur cette convention une délibération dont nous parlons, du Forum Lyon Libération qui a lieu dans quinze jours maintenant et pour lequel, a priori, nous n'avons pas trouvé de délibération ?

Ce qui pose simplement la question suivante : s'il n'y a aucun problème pour que les Collectivités locales puissent avoir des relations avec les groupes de Presse et bénéficier d'un certain nombre de retombées, il conviendrait, me semble-t-il, que celles-ci se fassent dans la transparence et que, comme c'est le cas pour cette manifestation, nous ayons l'état des coûts et des moyens que met en œuvre la Ville pour permettre au Forum Lyon Libération de se tenir ici.

Voilà simplement la question que nous voulions soulever. Il y avait déjà eu, dans le passé, une mission d'information sur cette question là, plus exactement sur les relations publicitaires de la Collectivité avec la Presse nationale ou locale. Je crois que pour une bonne gouvernance et une bonne transparence, il faut préférer que le débat soit public plutôt qu'il relève du choix du roi.

M. LE MAIRE : Merci bien. Vous voyez que nous sommes larges : à la fois, d'un côté le Forum Libération et de l'autre, les actions de partenariat avec le Figaro, ce qui prouve que la Ville de Lyon est une ville d'ouverture.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)